



DÉCISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC25_036 - Contrat de cession avec la société KI M'AIME ME SUIVE pour le spectacle « Olivier de Benoist – Le droit au bonheur ».

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 24_078 du Conseil municipal en date du 5 décembre 2024 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu le contrat à conclure entre la société KI M'AIME ME SUIVE - SIRET : 492 598 438 00017, sise 92, rue de la Victoire – 75009 Paris, représentée par Monsieur Pascal GUILLAUME en sa qualité de Directeur général, et la ville de Montigny-lès-Cormeilles, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Miloud GOUAL,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un contrat avec la société KI M'AIME ME SUIVE pour une représentation du spectacle « Olivier de Benoist – Le droit au bonheur » le samedi 05 avril 2025 à 20h00, au Centre culturel Picasso de Montigny-lès-Cormeilles,

DÉCIDE de signer ledit contrat avec la société KI M'AIME ME SUIVE - SIRET : 492 598 438 00017, sise 92 rue de la Victoire – 75009 Paris, représentée par Monsieur Pascal Guillaume en sa qualité de Directeur Général,

PRÉCISE que la dépense d'un montant total de 8 350 € HT soit 8 809,25 € TTC pour les frais de représentation est inscrite au budget communal en cours.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 14 mars 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil – 95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.



Mis en ligne sur le site de la ville le :

Accusé de réception en préfecture
095-219504248-20250314-DEC25_036-AU
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025